



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2023

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>30</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>25</b>
<b>Convocations :</b>	<b>10 MARS 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- |                                      |                              |
|--------------------------------------|------------------------------|
| - Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | Pouvoir à Mme Adeline POLLET |
| - Mme Clarisse KIRCH                 | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA   |
| - Mme Mathilde LESAGE                | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY  |
| - M. Luc LESIEUR                     | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE  |
| - Mme Lisa MADELEINE                 | Pouvoir à Mme Laurence RENO  |
|                                      |                              |
| - M. Jean-Baptiste BARDET            |                              |
| - M. Loïc CAPPE                      |                              |
| - Mme Camille FERET                  |                              |
| - Mme Julie GODICHAUD                |                              |
| - M. Alexis VERNIER                  |                              |

--ooOoo--

Objet: Compte de gestion 2022

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la synthèse du compte de gestion figurant dans les deux tableaux joints en annexe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2022 du comptable public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par la direction des finances et des marchés publics de la Ville ;

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la Ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
- d'arrêter les comptes de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la Ville établi au vu du compte de gestion 2022 produit par le comptable public de la Ville.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230316-2023-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 27/03/2023